



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Les IA IPR EPS
Aux enseignants d'EPS
S/C du chef d'établissement.

Lille, le 2 mai 2013

Objet : Suivi du DNB EPS

Inspection
Pédagogique
Régionale
De Lille
Education Physique et Sportive

Rectorat

Mail :
ce.ipreps@ac-lille.fr

Téléphone
03.20.15.65.23
Fax
03 20 15 65 14

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59 000 Lille

La note de service n°2012096 du 22 juin 2012 précise les modalités d'évaluation en EPS en vue de l'attribution de la note de contrôle continu au titre du Diplôme National du Brevet à partir de la session 2013.

Nous arrivons bientôt au terme de cette année scolaire 2012/2013 et l'inspection générale, avec l'aide des inspections pédagogiques régionales, souhaite entreprendre dans chaque académie un bilan de ces nouvelles modalités d'évaluation. Cette première analyse est importante, car elle permettra, à la lecture des informations recueillies, de réaliser d'éventuels ajustements (barèmes, types épreuves, notation...).

Le logiciel utilisé pour le baccalauréat de la voie Générale et Technologique et de la voie professionnelle permet en EPS cette première lecture et facilite en retour les harmonisations. Ce n'est pas encore le cas pour le DNB EPS. C'est la raison pour laquelle un outil informatique dénommé GEBEPS (conçu par les académies de Rennes et de la Réunion) a été mis en ligne sur le site EPS de l'académie de Lille afin de procéder à la remontée et au traitement de ces informations. Il ne s'agit ni d'un outil de contrôle, ni d'harmonisation, mais d'identification des tendances lourdes qui se dessinent quant aux choix effectués dans les établissements et aux résultats obtenus.

Précisons avant toute chose que cet outil ne dispense en rien de transmettre la moyenne des trois notes au jury du DNB par l'intermédiaire d'OCEAN via NOTANET, car il n'est pas programmé de modification de l'interface entre les logiciels de gestion de note et NOTANET. Les chefs d'établissement doivent donc rester attentifs à ce que les notes transférées dans NOTANET correspondent à celles exigées par la note de service précédemment citée.

L'outil GEBEPS est un outil d'aide au pilotage pour l'inspection générale et pédagogique mais aussi et surtout pour les équipes, car elles pourront visualiser leurs statistiques et effectuer automatiquement leurs moyennes. Par ailleurs, nous serons en mesure de renvoyer dans les établissements une lecture académique de cette évaluation. Chacun pourra alors apprécier, positionner ses choix et si nécessaire effectuer des modifications ou des réorientations locales dans l'intérêt général des élèves. La remontée des données par tous les établissements validera les résultats académiques.



Téléchargement et utilisation de GEBEPS

Rendez-vous sur le site disciplinaire de l'Académie de Lille, à l'adresse suivante : <http://eps.discipline.ac-lille.fr/examens/gebeps> et procédez, après lecture de l'introduction, au téléchargement de GEBEPS (Version Excel ou Libre Office) en cliquant sur l'icône correspondante. Le choix de la version à télécharger dépend bien entendu des logiciels dont vous disposez dans votre établissement (Excel à partir de la version 2003 ou Libre Office à partir de la version 3.5). Cependant et si vous aviez le choix, nous vous recommandons d'utiliser la version Excel de l'application.

Sur cette même page, vous disposez aussi d'un didacticiel en téléchargement au format PDF, sorte de « pas à pas », présentant de manière exhaustive les différentes étapes d'utilisation de GEBEPS. De même, trois didacticiels vidéo viennent compléter ce document (1-présentation, 2-utilisation, 3-sauvegarde).

Nous vous demandons d'épuiser toutes ces ressources d'aide mises en ligne avant de solliciter l'inspection ou le webmaster. La qualité et la précision des outils d'aide doivent vous éviter d'y avoir recours. Rappelons que le nombre de collègues dans l'académie (446) rendrait cette sollicitation très vite insurmontable si chacun ne consentait pas à faire un effort de compréhension.

Une fois la saisie terminée, l'application GEBEPS vous permettra de générer automatiquement deux fichiers distincts (protocole et statistique) qui devront être transmis par mail à l'inspection pédagogique régionale (ce.ipreps@ac-lille.fr) pour compilation et traitement académique avant le 15 juin 2013, date limite.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'intitulé de ces fichiers, une fois générés via la version Excel, ne devra en aucun cas être modifié. Via la version Libre Office, il vous appartiendra de sauvegarder votre fichier conformément à la forme citée dans le didacticiel.

L'inspection pédagogique régionale compte sur votre collaboration pour permettre une évolution efficace et efficiente des modalités d'évaluation au DNB en EPS.

Les IA IPR EPS

Olivier Calais, Didier Preuvot, Sophie Jomin-Moronval

Thierry Tribalat, Christophe Mauny.